



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juin 2026

Publié sur le site [www.epf.alsace](http://www.epf.alsace) le 01.07.2026

DATE DE CONVOCATION :  
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Votants : 19

VOTE :  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/041**

OBJET : Acquisition sur la commune de DRULINGEN

Code service : AP105AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**01 JUL. 2026**

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 3 juin deux mille vingt-six à 09h00, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Espace Vauban à Strasbourg, 3 rue Gustave Adolphe Hirn, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 22 mai 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTZ Suzanne, MM. BELTZUNG Maxime, BRENDER Claude, DISCHINGER Pierre, FISCHER Bernard, GAST René, GIRARDIN Philippe, HOELT René, ISEL Roger, MACIEJEWSKI Patrick, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, NETZER Jean-Lucien, ROUX Olivier, SCHAAAL Stéphane, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, WALTER Hubert.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes HESTIN Noellie, MILLION Lara, MM HAMMALI Jérôme, LOM Michel, LUTZ Claude, NEUMANN Rémy, STUTZMANN Gérard, TOUCAS Jean-Pierre.

Excusés : Mmes BROLLY Suzanne, KREMER Eliane, LUTZ Michèle, WOLFHUGEL Christiane, MM JEHL François, NICOLAS Thierry, NORTH Alain, SCHEER Marc.

Assistaient également : Mmes DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

### EXPOSE DES MOTIFS

Pour rappel, la commune de DRULINGEN a sollicité l'EPF d'Alsace en 2023 pour acquérir et porter un ensemble immobilier situé rue de Weyer, à DRULINGEN, figurant au cadastre section 4 numéros 14, 262, 263, 267, 367, 368, 369, 370 et 371, et lieudit Hundsstueck sur la commune voisine de WEYER, figurant au cadastre section 12 numéros 73 et 74. L'ensemble constituant une superficie totale de 147,44 ares.

Le bien est un ancien moulin constitué de plusieurs parties bâties, dont certaines sont à l'état de ruine. Il a également la particularité d'être situé à cheval sur les bans communaux de DRULINGEN et de WEYER, précision faite que l'ensemble est classé en zone UAc du PLU communal de DRULINGEN et en zone IAUX du PLU communal de WEYER.

Compte tenu de sa location et du potentiel de renouvellement de ce foncier, la commune souhaite se ménager une réserve foncière en vue de réaliser à terme une opération à vocation de logements et/ou

DATE DE CONVOCATION :  
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Pouvoirs : 8  
Votants : 19

VOTE :  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/041**

OBJET : Acquisition sur la commune de DRULINGEN

Code service : AP105AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**01 JUL. 2026**

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

d'équipements structurants.

Mis en vente initialement au prix de 300.000 €, le bien avait dans un premier temps fait l'objet de négociations avec sa propriétaire autour d'un prix de 170.000 €, auxquels devait s'ajouter des frais d'agence à charge de l'acquéreur pour un montant de 9.000, mais sans les parcelles cadastrées section 4 numéros 262, 263 et 267 situées en zone Na du PLU. Un accord financier avait ainsi été donnée par le Conseil d'administration de l'EPF à ce prix maximum, sans consultation préalable du service du Domaine. Par ailleurs, M. le Maire de WEYER avait autorisé l'EPF à intervenir sur son ban communal à la demande de la commune de DRULINGEN.

Par la suite les négociations ont été interrompu durant plus d'un an, la propriétaire ne souhaitant plus vendre le bien à la collectivité. Les échanges ont finalement pu reprendre fin 2025 en intégrant les trois parcelles situées en zone Na du PLU. Un accord a pu être trouvé au prix global de 190.000 €, sans frais d'agence complémentaire, et une promesse de vente a été conclu en ce sens le 20 mars dernier.

Cet accord dépassant le seuil de 180.000 €, une évaluation a été sollicité auprès du service du Domaine afin de confirmer le prix proposé. L'avis rendu en date du 30 avril 2026 a arbitré la valeur du bien à 228.200 €.

#### **DELIBERATION N° 2026/041**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de DRULINGEN à l'EPF d'ALSACE le 29 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de DRULINGEN en date du 30 juillet 2023 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace afin d'acquérir et de porter le bien situé à DRULINGEN, rue de Weyer et figurant au cadastre sous section 4 numéros 14, 367, 368, 369, 370 et 371 ;

Vu le courrier signé par M. le Maire de la commune de WEYER en date du 19 septembre 2023 autorisant l'acquisition par l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune de DRULINGEN, de deux parcelles situées à WEYER lieudit « Hundsstueck » et figurant au cadastre sous section 12 numéros 73 et 74 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace en date

DATE DE CONVOCATION :

22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Votants : 19

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/041

OBJET : Acquisition sur la commune de DRULINGEN

Code service : AP105AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**01 JUL. 2026**

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

du 22 septembre 2023 donner un accord financier pour l'acquisition par l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune de DRULINGEN, de l'ensemble immobilier situé rue de Weyer, à DRULINGEN, figurant au cadastre sous section 4 numéros 14, 367, 368, 369, 370 et 371, et lieudit « Hundsstueck » sur la commune voisine de WEYER, figurant au cadastre sous section 12 numéros 73 et 74, d'une superficie totale de 104,72 ares, au prix maximum de 170.000,00 €, frais d'agence compris.

Vu l'avis n° 2026-67105-05525 rendu par le service du Domaine en date du 30 avril 2026 ;

***Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition par l'EPF d'Alsace, pour le compte de la commune de DRULINGEN, de l'ensemble immobilier situé rue de Weyer, à DRULINGEN, figurant au cadastre sous section 4 numéros 14, 262, 263, 267, 367, 368, 369, 370 et 371, et lieudit Hundsstueck sur la commune voisine de WEYER, figurant au cadastre sous section 12 numéros 73 et 74, d'une superficie totale de 147,44 ares, au prix de 190.000 €, sous réserve d'une délibération de la commune en ce sens.***

**DATE DE CONVOCATION :**

22 mai 2026

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Votants : 19

**VOTE :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2026/041**

**OBJET :** Acquisition sur la commune de DRULINGEN

**Code service :** AP105AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

**01 JUL. 2026**

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN